

PROJET DE

LOI

adopté

le 19 décembre 1987

N° 61

**S É N A T**

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation d'un avenant à l'accord de coopération monétaire du 23 novembre 1979 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République fédérale islamique des Comores.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (8<sup>e</sup> législ.) : 1021, 1080 et T.A. 188.

Sénat : 118 et 151 (1987-1988)

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'avenant à l'accord de coopération monétaire du 23 novembre 1979 entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement de la République fédérale islamique des Comores (ensemble deux échanges de lettres), fait le 29 avril 1987, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 19 décembre 1987.*

*Le Président,*

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 1021, Assemblée nationale (8<sup>e</sup> législ.).